Ressortissants des pays maghrébins

Les pièces à fournir en cas d'établissement

- 1. Demande au nom de M. le Ministre chargé de l'emploi,
- 2. Copie de la carte d'identification fiscale,
- 3. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'Entreprise,
- 4. Copie de la carte de séjour,
- 5. Copie de la carte consulaire,
- 6. Relevé historique du concerné délivré par la CNSS,
- 7. Attestation de travail (original),
- 8. Copie du contrat de mariage pour les conjoints(es) tunisiens(ennes),
- 9. Copie des extraits de naissance pour les enfants natifs de Tunisie,
- 10. Copie de la page de validité du passeport,
- 11. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.